Monsieur,

Par votre correspondance du 4 septembre 2019, vous avez bien voulu m'adresser votre document d'urbanisme actualisé (modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de Durtal, et je vous en remercie.

Je vous précise en retour que la Région des Pays de la Loire n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier. La Région Pays de la Loire approuve l'objectif de densification de cet espace à proximité du bourg de Durtal et souligne l'impact positif de cette intensification de l'aménagement dans la lutte contre l'étalement urbain et la préservation des espaces agricoles. Cependant, en matière de gestion de la ressource en eau, la Commune de Durtal doit s'assurer que le développement envisagé soit en adéquation avec une gestion équilibrée de la ressource.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Christelle TOUCHAIS-PINON
Direction des Territoires et de la Ruralité
Pôle Relations collectivités 49
Chef de pôle et Coordonnatrice de l'Antenne régionale du Maine et Loire
Conseil régional des Pays de la Loire
Antenne régionale du Maine-et-Loire – 48 B, Boulevard Foch – 49 055 Angers cedex 02